

Règlement

1. Adhésion des nouveaux membres

- Les jeunes peuvent participer à trois entraînements d'essai consécutifs dès la reprise des entraînements et jusqu'au 15 octobre, sous réserve des places disponibles. Une prise de contact préalable via le site Internet du club est nécessaire.

2. Cotisation

- La cotisation est due pour une saison sportive, correspondant à une année scolaire.
- Les factures sont envoyées au début du mois d'octobre.
- Les Chèques Famille de Collombey sont acceptés.
- Aucune réduction de cotisation n'est accordée.
- Après discussion avec le/la caissier(ère), le paiement peut, si nécessaire, être effectué en plusieurs fois.

3. Démission

- Toute démission doit être communiquée par écrit ou par courrier électronique au président ou à l'entraîneur responsable.
- La cotisation complète de l'année associative en cours n'est pas remboursée.

4. Charte des athlètes et des entraîneurs

- La Charte des athlètes et des entraîneurs est en vigueur. Toute personne devenant membre actif du club s'engage à la respecter dès le paiement de sa cotisation. Elle est disponible sur le site Internet du club : elle se trouve sur notre site Internet : www.camonthey-chablais.ch

5. Horaires des entraînements

- Les horaires des entraînements sont indiqués sur le site Internet du club.
- Ils peuvent être adaptés par l'entraîneur responsable en fonction des besoins du groupe.
- Pendant les vacances scolaires et les jours fériés valaisans, les entraînements n'ont généralement pas lieu, sauf exception communiquée par les entraîneurs.

6. Les compétitions

- Pour les inscriptions aux principaux meetings et courses, les athlètes doivent, selon leur groupe, remplir le formulaire d'inscription en ligne, conformément aux informations transmises par le chef technique.

- Le club prend en charge les frais d'inscription de certaines compétitions, selon le calendrier et les modalités définis par le club.
- Les frais de déplacement pour se rendre aux compétitions sont à la charge de l'athlète, sauf lorsque le déplacement est organisé par le club.
- Les frais d'inscription sont facturés aux athlètes qui s'inscrivent à une compétition et n'y participent pas sans présenter de certificat médical. Il est toutefois possible d'annoncer son désistement dans les meilleurs délais, afin que le club puisse retirer l'inscription avant de la transmettre à l'organisateur et ainsi éviter des frais pour l'athlète et pour le club.
- Lors des manifestations organisées par le club, les athlètes actifs s'engagent à y participer ou à apporter leur aide en tant que bénévoles. Lors de toute inscription à une compétition ou à une manifestation, les athlètes s'inscrivent sous la mention **CA Monthey-Chablais** et portent les couleurs officielles du club.

7. Licence

- La licence est commandée par le club, car elle est comprise dans la cotisation.

8. Équipement

- Les commandes sont regroupées et effectuées trois fois par saison, selon les informations transmises par courrier électronique.

9. Communication

- Le courrier électronique est utilisé pour la communication officielle avec nos membres. Le groupe WhatsApp est utilisé pour les informations de dernière minute. Vous trouverez également toutes les informations générales sur notre site Internet.